



Mairie Tréfléz : Tél. 02.98.61.45.72
courriel : treflez.mairie@wanadoo.fr
SITE OFFICIEL DE LA COMMUNE
www.mairie-treflez.fr

La Mairie et L'agence postale restent fermées au public jusqu'à nouvel ordre. Merci de votre compréhension.

Un accueil téléphonique reste toutefois ouvert le matin en cas d'urgence. (fermé le samedi)

KELEIER : à disposition, au bar Ar Menez, à la Supérette et sous le porche de l'église.

INFOS MUNICIPALES

Relevé des compteurs d'eau 2020



En raison du confinement existant actuellement sur tout le territoire français, nous ne sommes pas en mesure d'effectuer le relevé des compteurs d'eau comme les années précédentes, certains compteurs étant situés dans les propriétés privées.

Aussi, nous demandons aux habitants de bien vouloir effectuer le relevé de leur compteur et de transmettre en mairie les chiffres pour fin mai 2020, en indiquant bien le nom et l'adresse,

Soit par mail : treflez.mairie@wanadoo.fr

Soit en les déposant dans la boîte aux lettres de la mairie, à gauche de l'entrée ;

Soit par voie postale.

A défaut de réponse de votre part à cette échéance, la consommation retenue en vue de la facturation sera celle de 2019. Une régularisation (consommation réelle) sera bien sûr opérée en 2021.

COVID 19 - MASQUES

Suite au discours du premier ministre, le 28 avril 2020, les communes ne disposent toujours pas suffisamment d'information sur les caractéristiques de qualité et de mode d'emploi ou d'entretien requis concernant les masques.

Pour autant, la commune de Tréfléz s'est associée, dans un premier temps, à la commande groupée faite par Haut Léon Communauté en vue de la livraison de masques, conçus par une entreprise locale.

Il s'agit d'une première commande de masques « **grand public** », en tissu, lavables 10 fois, passée en vue d'équiper en priorité les **agents** de la commune, les **élus** régulièrement présents en mairie en contact régulier avec le public ainsi que les **Tréfléziens de plus de 70 ans**.

Les délais de fourniture des masques sont assez longs en cette période de crise sanitaire.

C'est pourquoi, j'invite toutes les bonnes volontés à continuer à confectionner personnellement des masques, en respectant les normes **AFNOR Spec – masques barrières**, pour vos proches, vos amis, vos voisins parfois fragiles dans l'attente qu'ils soient disponibles à l'achat, dans les magasins.

J'invite les entreprises à équiper leurs employés.

Concernant les modalités de distribution de ces masques, des précisions seront apportées dès que la commande sera parvenue en mairie.

Pour vous aider dans la confection, l'Association des Maires ruraux propose de vous connecter sur les sites suivants :

Le masque barrière :

Un nouveau modèle de masque pour la population saine

Les masques barrières sont faits de tissu et ne sont pas destinés aux professionnels de santé ni aux populations exposées au virus. Ils complètent les gestes barrières. Le document AFNOR Spec—Masques barrières est, depuis le 27 mars, à la disposition de tous. Particuliers, artisans, villes et industriels peuvent le télécharger gratuitement pour fabriquer ou confectionner des masques barrières à partir de ses recommandations.

Les tutoriels que l'on vous recommande

Vous avez téléchargé le document AFNOR Spec? Consultez ces tutos pour vous aider à vous lancer !

- * Atelier de création : <https://bit.ly/TutoAtelierdelacreation>
- * Atelier des gourdes : <https://bit.ly/TutoAtelierdesgourdes>
- * Bibicraft : <https://bit.ly/TutoBibicraft>
- * Viny DIY : <https://youtu.be/OM3TFAU7lJU>

Textes de références : <https://www.entreprises.gouv.fr/covid-19/liste-des-tests-masques-de-protection>



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
BRETAGNE

Sauvons les hirondelles !

Le cri d'alerte du groupe Finistère de la LPO Bretagne ! (Ligue pour la Protection des Oiseaux).

Un triste constat : la destruction des nids d'hirondelles est une pratique courante.

Depuis environ 30 ans la population des hirondelles a diminué en moyenne de 40% dans tout l'hexagone. Les principales causes de ce déclin sont dues à l'homme : destruction des nids, et utilisation massive d'insecticides, d'où un effondrement de leurs ressources alimentaires. Par conséquent, les nichées doivent être nombreuses et abondantes pour compenser les pertes élevées des populations lors de la migration.

Les nids ne doivent pas être détruits, même après le départ des hirondelles, ils seront repris l'année suivante. Epuisées par leur migration, elles ont moins de chance de mener à terme leur nichée si elles doivent reconstruire un nid.

N'oublions pas que les hirondelles et les martinets jouent un rôle essentiel dans l'équilibre des écosystèmes ; elles permettent en particulier de lutter naturellement contre les moustiques.

Pour toute demande d'information, adressez-nous un mail à finistere@lpo.fr ou contactez-nous au 07 49 22 17 84.

Si cette nidification vous occasionne une gêne, nous pourrions vous aider à trouver des solutions.

LES HIRONDELLES & LES MARTINETS SONT DES OISEAUX PROTEGES

Article L 415-3 du code de l'environnement

La destruction intentionnelle des nids est une infraction constitutive d'un délit qui expose à une amende pouvant aller jusqu'à 150.000 € et 3 ans d'emprisonnement.

COVID 19 CE QUI EST MAINTENU

>**Bar Ar Ménez**, uniquement le TABAC est ouvert de 10h30 à 13h et de 18h à 19h30 (mardi, jeudi, vendredi, samedi) et de 10h à 13h uniquement (mercredi et dimanche). **Des masques sont en vente à partir du 30 avril au bar.**

>**La Supérette** est ouverte du mardi au samedi de 8h à 12h et de 17h à 19h. Fermée le dimanche, jusqu'à nouvel ordre.

Le 1er mai et le 8 mai la supérette sera ouverte aux horaires habituels.

>**DU LOCAL DANS LE BOCAL 06 35 96 62 70 - 02 98 61 80 33 Dulocaldanslebocal29@gmail.com**

Fabrice, du *local dans le Bocal*, vous propose à la supérette le vendredi 01/05 du rôti de porc en croûte aux herbes, pommes de terre farcies aux carottes gratinées, sauce crème d'ailleurs. 8€ la part de 500g à venir récupérer jusqu'à 12h à la supérette.



>**La ferme "Plein le Boutoc"** de Tréfléz propose ses légumes produits en agriculture biologique sur la place du Bourg, **de 17h à 19h**, tous les mardis. **LA VENTE EST MAINTENUE. Merci à chacun de respecter les distances entre les personnes.**

LE SALON 02 98 79 71 68 réouverture le lundi 11 mai (sous réserve que le gouvernement maintienne cette date de réouverture)

Du lundi 11 Mai et jusqu'au samedi 6 Juin je réaménage mes horaires pour satisfaire le plus grand nombre d'entre vous.

Du **lundi au vendredi: 9h00/12h00 puis 13h30/19h30 Le samedi: 8h30/17h30 en continu.**

Je mets tout en œuvre pour pouvoir vous accueillir dans les meilleures conditions avec les gestes barrières qui s'imposent.

Pour une bonne reprise, vous pourrez dès le mardi 5 Mai prendre RDV en appelant directement au salon (**02 98 79 71 68**) et uniquement sur les heures habituelles d'ouverture.

Merci de votre compréhension. A très bientôt et en attendant prenez bien soin de vous.

VALERIE



Plougoum et Cléder : Réouverture progressive des déchetteries pour les particuliers du territoire

Haut-Léon Communauté a décidé d'ouvrir 2 déchetteries qui seront accessibles **aux particuliers** certains jours, à partir du 4 mai, avec des **modalités d'accès et des procédures spécifiques.**

La déchetterie de Kergoal à Cléder sera ouverte le **lundi 4 mai** de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h – le **mardi 5 mai** de 8h30 à 12h – le **lundi 11 mai** de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h – le **mardi 12 mai** de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h

La déchetterie de Ty Korn à Plougoum sera ouverte le **mardi 5 mai** de 13h30 à 18h – le **mercredi 6 mai** de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h – le **mercredi 13 mai** de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h – le **jeudi 14 mai** de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h.

Des mesures spécifiques

L'accès aux déchetteries se fera dans les conditions suivantes : chaque jour ne seront autorisées que les entrées des véhicules dont le dernier chiffre du N° d'immatriculation du véhicule, et de la remorque, se termine par le dernier chiffre de la date. Ainsi, les, 4, 14 et 24 mai ne seront admis que les véhicules et remorques dont le N° d'immatriculation se termine par un 4. Les 5, 15 et 25 mai par un 5, etc.

Les propriétaires de véhicules dont l'immatriculation correspond à un jour de fermeture (par exemple les 8, 9 et 10 mai), pourront accéder à la déchetterie le jour suivant d'ouverture (à savoir dans ce cas précis le 11 mai à Kergoal, Cléder).

Modalités d'accès

- Les personnes devront être seules, et munies d'une carte d'identité et d'un justificatif de domicile prouvant qu'elle réside bien sur une commune de Haut-Léon Communauté.
- Elles devront se munir de l'attestation dérogatoire en cochant la 2^{ème} case, et si possible en précisant « déchetterie »
- 1 seul passage par jour sera autorisé et les dépôts seront limités à un volume de 1m³ maximum
- En raison des difficultés d'enlèvement de certains prestataires, **seuls les déchets verts, bois, cartons, ferrailles et encombrants seront acceptés.**

Avant votre déplacement, il est demandé de trier les déchets lors du chargement du véhicule : ceci pour faciliter et accélérer le déchargement afin d'éviter au maximum les contacts

Rappel pour les professionnels

L'accès aux déchetteries pour les professionnels se fait toujours uniquement **sur rendez-vous** le vendredi, ou le jeudi précédant un vendredi férié (1^{er} et 8 mai).

Toutes les conditions d'accès et horaires sont accessibles et régulièrement mises à jour sur le site www.hautleoncommunate.bzh

CONTACT

Haut-Léon Communauté Maison de Services Au Public 29, rue des Carmes 29250 Saint Pol de Léon Tél. : 02.98.69.10.44

EMPLOI

L'ALDS de Cléder recrute des aides à domicile en **CDD sur la période du 29 juin au 30 août 2020** (remplacements congés d'été) pour accompagner les personnes âgées, ou en situation de handicap, dans les actes de la vie quotidienne (repas, entretien du logement, accompagnement, courses...). Permis B et véhicule indispensables.

Si vous êtes intéressé(e), merci d'envoyer votre CV+lettre de motivation à : rh@alds.una29.fr ou de nous contacter au 02.98.69.49.60



Pour vous protéger et protéger les autres

RESTEZ CHEZ VOUS